

Extrait du registre aux délibérations du Conseil de l'Action Sociale

Séance du 25 octobre 2022

Présents : GREOLI A., Présidente
MINSART Laurence, GARDIER Charles, LORENT Véronique, WERGIFOSSE Philippe,
MATHIEU Vinciane, ANDRI Simon, DELBEUCK Béatrice, GRIGNARD Baptiste, Membres.
RAWAY V., Directrice générale f.f.

2. Apparement d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil de l'Action Sociale,

Vu la loi organique des CPAS et en particulier son article 124 ;

Attendu que les déclarations d'apparement permettent de répartir les mandats entre groupes politiques dans diverses institutions supracommunales (association de projet, intercommunales, asbl pluricommunales) ;

A l'unanimité,

PREND ACTE

Article 1. De la déclaration individuelle d'apparement de

- M. Charles GARDIER : MR

Article 2. De transmettre la présente délibération à la Commune pour affichage sur le site internet.

(s)La Secrétaire,

V. RAWAY



La Directrice générale f.f.,

V. RAWAY



Pour le CPAS,



Pour extrait conforme,

(s)La Présidente,

A. GREOLI

La Présidente,

A. GREOLI

